



Infos AAPMA

- Créée en 1959
- 8 km sur le Canal de Berry en 2^e catégorie

Principaux poissons



Poissons carnassiers



Poissons blancs



Black-bass



Carpes

Techniques de pêche à privilégier

- Pêche au coup
- Pêche aux leurres, au posé
- Pêche de la carpe

Règlementation AAPMA

- Règlementation générale de 2^e catégorie
- Réserves de pêche :
 - Canal de Berry (communes de Vaux et Saint-Victor) : entre le pont route des Thrillers et l'écluse des Perreguines (100 m)
 - Bief du canal de Berry (commune de Vaux) : à partir du poteau de la ligne haute tension EDF en direction de l'écluse des Roussets sur 30 m

Contact AAPMA

Daniel FOSSET : 04.70.08.0713
aappma-vauxstivictor@live.fr



46.4488, 2.5928

46.4367, 2.5964

46.4189, 2.6009

46.4113, 2.5992

46.3998, 2.5962

46.3793, 2.5974

